

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE PRESANSE**

Vendredi 21 avril 2023, Saint-Malo

RESOLUTIONS

Résolution n° 1-1

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 juin 2022

L'Assemblée Générale adopte le procès-verbal de l'AGO du 9 juin 2022.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution N°1-2

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 décembre 2022

L'Assemblée Générale adopte le procès-verbal de l'AGE du 14 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n° 2

Examen et approbation des comptes annuels

Après audition :

- du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2022,
- du rapport annuel du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2022,
- et des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale approuve :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et vérifiés par le Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion administrative et financière.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°3

AFFECTATION DU RESULTAT

Après audition :

- du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2022,
- du rapport annuel du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2022,
- et des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice, soit

139 400,86€ à la réserve générale dont le montant est ainsi porté à **1 600 808,35€**

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°4

EXAMEN ET APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Après audition du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°5-1

PROJET DE BUDGET POUR 2023 ET FIXATION DES TAUX DE COTISATION

Afin de mener à bien les missions confiées par le CA et l'AG, Présanse a présenté au CA le projet de budget 2023.

Ce projet a fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration du 28 mars 2023.

Après audition du projet de budget pour 2023, ainsi que des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale :

1°) approuve le projet de budget pour 2023,

2°) **décide d'augmenter** les différents taux de cotisations pour 2023, comme suit :

Cotisation fixe par SSTI	1 000 €
---------------------------------	---------

Cotisation par salarié :

- | | | |
|--|-----------------|----------|
| • Pour la tranche d'effectifs suivis ≤ 150 000 |+ 4 % soit | 0.2002 € |
| • Pour la tranche d'effectifs suivis > 150 000 | +6 % soit | 0.0626 € |

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°5-2

Membres correspondants, hors FFB et SPSTI du BTP (Art.4) : 1 000 €

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°5-3

Membre correspondant FFB : 23 594 €

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°5-4

Membre correspondant SPSTI BTP
(à titre exceptionnel pour 2023) : 0 €

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°6-1 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2023, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Sur la base du décret, stabiliser et déployer l'offre socle pour qu'elle soit lisible et cohérente pour les adhérents et leurs salariés.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°6-2 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2023, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Accompagner les SPSTI dans leur certification

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°6-3 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2023, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Mettre en place au sein du réseau une démarche de mutualisation des pratiques, méthodes et outils, afin de permettre aux Services intéressés de les utiliser pour faciliter/accélérer la délivrance de leur offre socle et la préparation de leur certification.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°6-4 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2023, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Permettre à chaque SPSTI de choisir et mettre en œuvre un système d'information adapté aux enjeux de la réforme (fonctionnalités, sécurité et interopérabilité).

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°6-5 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2023, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Disposer d'un tableau de bord national permettant de rendre compte auprès des partenaires sociaux et des pouvoirs publics de notre capacité collective à délivrer l'offre sociale et à assurer nos missions.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°6-6 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2023, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Identifier les modalités communes de facturation qui rendront plus compréhensibles et cohérentes les cotisations.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°6-7 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2023, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Lutter contre la pénurie de médecins du travail en :

- **Améliorant l'utilisation du temps médical dont nous disposons à travers l'optimisation de nos organisations et des modes de fonctionnement des équipes pluridisciplinaires**
- **Améliorant l'attractivité de notre secteur d'activité afin de susciter plus de vocations « santé au travail dans l'interentreprise » auprès des futurs médecins.**

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°6-8 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2023, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Développer une GEPP de branche pour répondre aux besoins des Services et aux enjeux de la réforme et, par conséquent, adapter la classification des emplois de la branche.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Résolution n°6-9 - Orientations de Présanse

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2023, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

Faire évoluer nos modes de coopération, pour que les Services, les associations régionales et l'association nationale Présanse, dans le respect du principe de subsidiarité*, contribuent pleinement à ce que notre action collective soit cohérente et utile à chacun.

**Principe de subsidiarité : une action ne doit être traitée à l'échelon « supra » que si l'échelon « infra » ne peut pas l'effectuer ou peut l'effectuer de manière moins efficace.*

Cette résolution, mise aux voix, recueille :

Voix pour

Voix contre

Abstentions